



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 20 juin 2023

SÉISME : UN FORMULAIRE EN LIGNE POUR RECENSER LES OFFRES D'HÉBERGEMENT DURABLE POUR LES FOYERS SINISTRÉS

Quatre jours après le séisme qui a frappé le nord de la Charente-Maritime, le bilan provisoire fait état de plus de 200 logements inhabitables sur les communes impactées.

Dans ce contexte, Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, a mis en place une structure dédiée au sein des services de l'État, qui est chargée, en lien avec les collectivités et l'ensemble des acteurs locaux, de coordonner la réponse aux besoins de relogement des personnes sinistrées.

Vous souhaitez proposer une solution d'hébergement durable

Pour les collectivités, associations, entreprises et les particuliers, un formulaire numérique sera mis en ligne dès le mercredi 21 juin, à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recensement-des-offres-de-logement-suite-au-seisme>

Ce formulaire est destiné à toutes les personnes morales ou physiques qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour les sinistrés. Il permettra aux services de l'État de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement.

En cas de difficultés pour remplir ce formulaire ou si vous avez des questions complémentaires, une adresse mail spécifique permettra à nos services de vous accompagner dans vos démarches : ddets-logement-seisme@charente-maritime.gouv.fr

Le préfet rappelle que, dans les prochains jours, la mobilisation des offres d'hébergement ou de logement durable doit être notre priorité et que l'élan de solidarité doit s'inscrire dans la durée.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)